

Fiche de données de sécurité UE

LEGEND 4T 20W/50



Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	10.11.2008	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 1073	Version 2	Page 1 de 6
	Edition		Supprimé	

Société BUCHER AG LANGENTHAL, MOTOREX-Schmiertechnik, CH-4901 Langenthal, Suisse

1 Nom commercial et fournisseur

- 1.1 Nom commercial / Marquage des marchandises **LEGEND 4T 20W/50**
- 1.2 Application / Emploi Huile moteur
- 1.3 Fabricant BUCHER AG LANGENTHAL, MOTOREX-Schmiertechnik, CH-4901 Langenthal, Schweiz, T. +41 (0)62 919 7575
Auskunft zum Sicherheitsdatenblatt: msds@motorex.com
Importeur EU: MOTOREX Deutschland AG, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim
- Fournisseur BUCHER AG LANGENTHAL, MOTOREX-Schmiertechnik, CH-4901 Langenthal, Schweiz
Phone +41 62 919 75 75
- 1.4 No. secours toxique Appels d'urgence pendant les heures d'office: Téléphone +41 (0) 62 919 75 75
- Public Centre d'informations toxicologiques, CH-8028 Zurich, E-mail: info@toxi.ch, T. +41 (0)44 251 51 51, CH-numéro d'urgence: 145
- 1.5 Produit no.

2 Identification des dangers

Aucun danger connu.

3 Composition

- 3.1 Caractérisation chimique Huile minérale, paraffinique
Additifs
- 3.2 Composants dangereux Contient
- | | |
|--------------------|---|
| | 2.5 % Polyoléfine polyamine succinimide, polyol |
| | No. EINECS/ELINCS: Polymer |
| | R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| No. CAS 68649-42-3 | 0.9 % Dialkyl dithiophosphate de zinc |
| | No. EINECS/ELINCS: 272-028-3 |
| | Xi: Irritant. N: Dangereux pour l'environnement. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| No. CAS 90480-91-4 | 0.9 % Alkyl phénoxy sulfure, branché, sels de calcium |
| | No. EINECS/ELINCS: 291-829-9 |
| | R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	10.11.2008	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 1073	Version 2	Page 2 de 6
	Edition		Supprimé	

No. CAS 68411-46-1	0.6 % Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec triméthyl-2,4,4 pentène No. EINECS/ELINCS: 270-128-1 N: Dangereux pour l'environnement. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
No. CAS 61789-86-4	0.6 % Calcium alkaryl sulfonate, chaîne longue Xi: Irritant. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	0.4 % Ester d'acide alkénoïque, borique Xi: Irritant. R38: Irritant pour la peau. R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3.3 Autres informations

4 Premiers secours

- 4.1 Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau.
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- 4.2 Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Enlever les résidus au savon et à l'eau.
- 4.3 Ingestion Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.
Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.
- 4.4 Inhalation Transporter à l'air frais.
En cas d'irritation respiratoire, appeler un médecin.
- 4.5 Autres informations

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés Eau nébulisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre.
- 5.2 Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
- 5.3 Autres informations En cas de feu des oxydes de carbone, de soufre et de phosphore peuvent se former.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Contenir et recouvrir les déversements à l'aide d'un produit absorbant approprié puis éliminer.
Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau.

7 Manipulation et stockage

- 7.1 Manipulation Les huiles usées (huiles de moteurs, huiles d'engrenages, huiles industrielles) contiennent des composants qui provoquent le cancer de la peau. Eviter tout contact avec la peau, porter évent. des gants de protection. Laver à fond avec du savon les parties de peau

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	10.11.2008	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 1073	Version 2	Page 3 de 6
	Edition		Supprimé	

souillées.

- 7.2 Hygiène du travail Respecter les précautions en cas manipulation d'huiles minérales.
- 7.3 Stockage Observer les règles concernant le stockage des produits présentant un danger pour l'eau.
- 7.4 Lieu de stockage Stocker fermé les récipients et protéger contre pluie, poussière, chaleur et d'autres influences atmosphérique.
- 7.5 Protection contre l'incendie et les explosions Ne pas chauffer au-dessus du point d'éclair.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- 8.1 Contrôle de l'exposition Pas d'exigences particulières.
- 8.2 Valeurs limites d'exposition Aucune n'est établie pour le mélange.
- 8.3 Contrôle de l'exposition professionnelle
- 8.3.1 Protection respiratoire Aucun n'est nécessaire.
- 8.3.2 Protection des mains Utiliser des gants imperméables au produit en cas de contact prolongé ou fréquemment répété.
- 8.3.3 Protection des yeux Si le contact avec le produit est possible, des lunettes de protection sont recommandées.
- 8.3.4 Autres Aucun.
- 8.4 Contrôle de l'exposition de l'environnement

9 Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Aspect liquide
- 9.2 Couleur brun
- 9.3 Odeur caractéristique
- 9.4 Changement d'état Contrôlé selon:
- 9.5 Densité 0.885 g/cm³ (20°C) ASTM D 4052
- 9.6 Pression de vapeur < 0.1 hPa (20°C)
- 9.7 Viscosité 169.0 mm²/s (40°C) DIN 51562-1

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	10.11.2008	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 1073	Version 2	Page 4 de 6
	Edition		Supprimé	

9.8 Solubilité
dans l'eau

immiscible

9.9 pH

non applicable

9.10 Point d'éclair

> 200 °C (1013 mbar)

DIN EN ISO 2592

9.11 Température d'auto-inflammation

9.12 Limites d'explosivité

inf.:

sup.:

non explosif

9.13 Autres informations

Coeff. de part. n-octanol/eau

Taux d'évaporation

10 Stabilité et réactivité

10.1 Décomposition thermique

Stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3 Conditions / matières à éviter

Aucun danger connu.

10.4 Autres informations

11 Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë

DL50 par voie orale, pour le rat (estimation) : supérieure à 2000 mg/kg.

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

11.2 Toxicité chronique

11.3 Autres informations

12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Classification du danger pour l'eau (Allemagne): Classe 2 (classification propre): nuisible à l'eau.

12.2 Mobilité

12.3 Persistance et dégradabilité

12.4 Potentiel de bioaccumulation

12.5 Autres informations

Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	10.11.2008	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 1073	Version 2	Page 5 de 6
	Edition		Supprimé	

13 Elimination Se conformer aux réglementations locales et nationales.

13.1 Code de déchet UE/CH 13 02 05 Huiles non chlorées pour machines, engrenages et lubrification à base d'huile minérale

14 Transport

14.1 Transport par terre

ADR	RID
Code class.	
Numéro UN	Code Kemler
Groupe d'emball.	
Désignation officielle	

14.2 Transport maritime

ADNR	IMDG
Numéro UN	
EMS	MFAG
Groupe d'emball.	
Désignation officielle	
Polluant marin	

14.3 Transport aérien

OACI / IATA-DGR	
Numéro UN	
Désignation officielle	
Subsidiary Risk	
Labels	
Groupe d'emball.	
Avion de passagers	Instructions d'emballage max.
Avion-Cargo	Instructions d'emballage max.

14.4 Autres informations Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport.

15 Informations réglementaires Ce produit ne nécessite aucune classification selon les critères de la CEE.

15.1 No. UN

15.2 Prescriptions nationales

15.3 No. EINECS/ELINCS

15.4 Symboles de danger

15.5 Indications de danger

Fiche de données de sécurité UE

LEGEND 4T 20W/50



Date d'édition / Référence	11.06.2010	pd		
Remplace l'édition du	10.11.2008	mku		
Date d'impression	11.06.2010	Fiche no. 1073	Version 2	Page 6 de 6
	Edition		Supprimé	

15.6 Phrases R

15.7 Phrases S

15.8 Valeur VME

15.9 Classification BVD (CH) F4 1 Y2

15.10 VbF (D)

15.11 Autres informations

16 Autres informations Pas d'autres informations.

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches de données sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Cette fiche de données de sécurité a été établie avec l'aide de 'ChemManager',
© ASSiST Applied Software Solutions in Science and Technology AG,
Weiherweg 3, CH-4104 Oberwil, Suisse

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)